
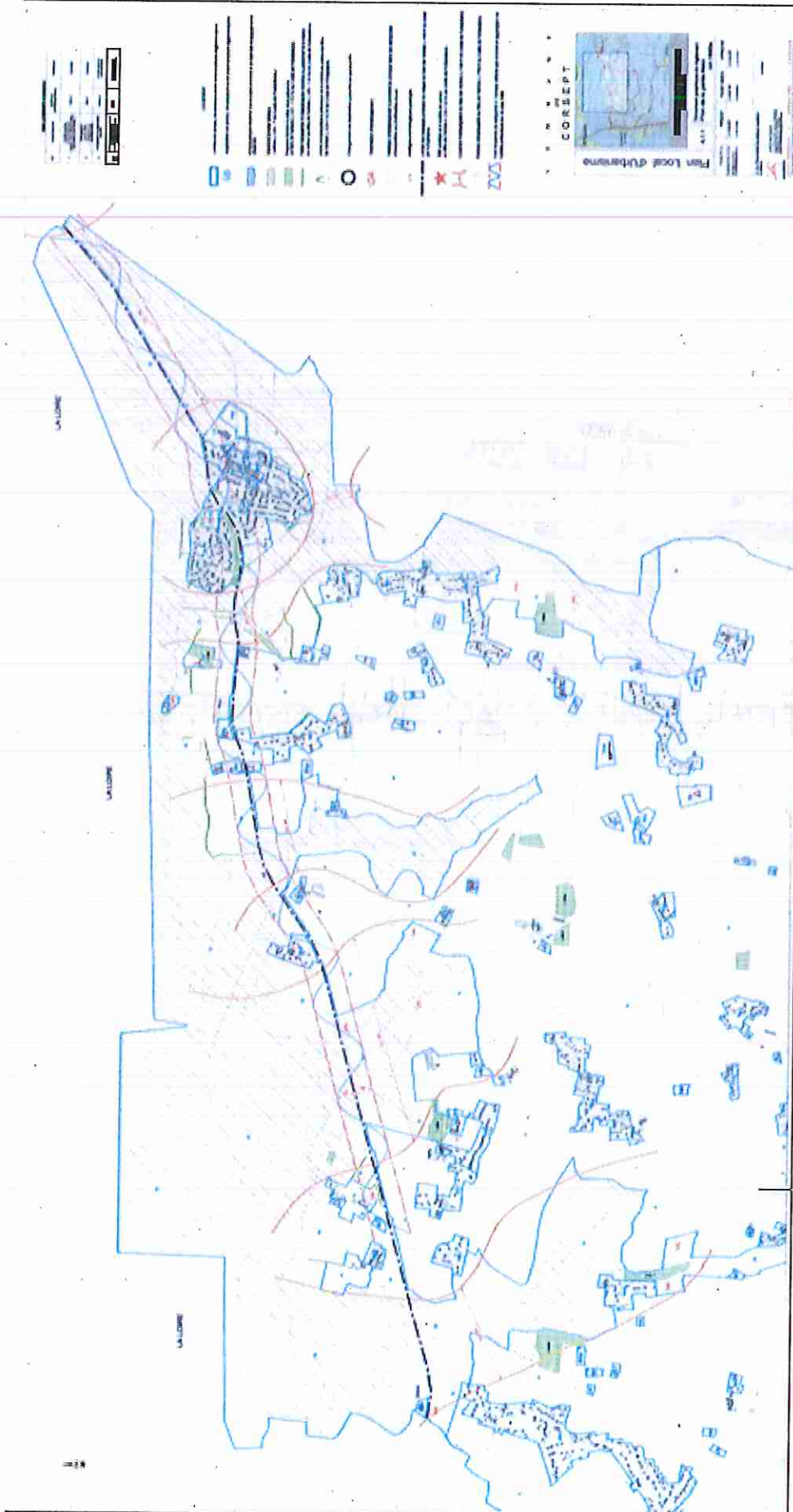


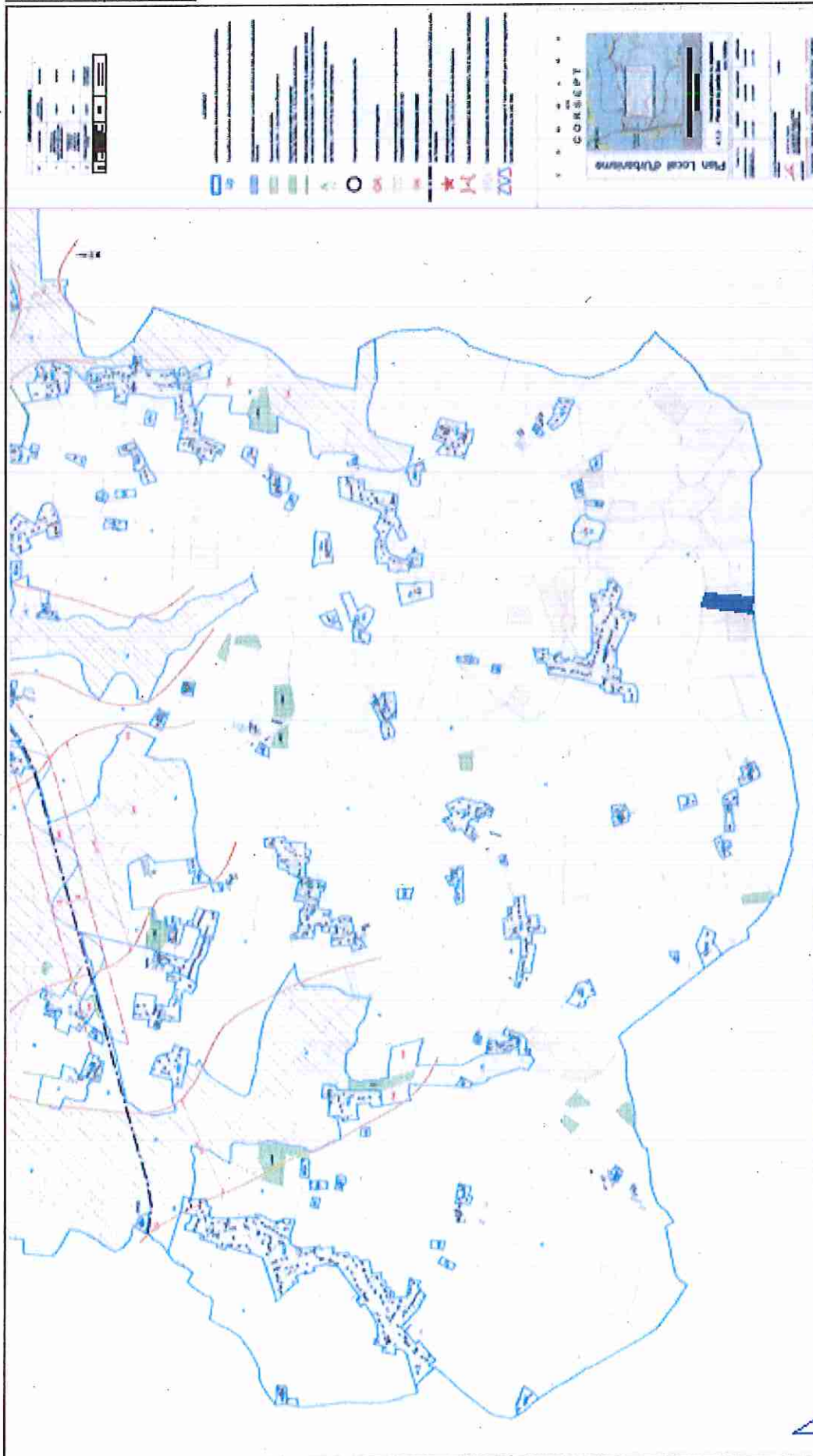
VU
pour être annexé à
NANTES, le
LE PREFET
24 JAN. 2014
24 JAN. 2014
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Emmanuel AUBRY

4.2. LES DOCUMENTS GRAPHIQUES DU RÈGLEMENT MODIFIÉ

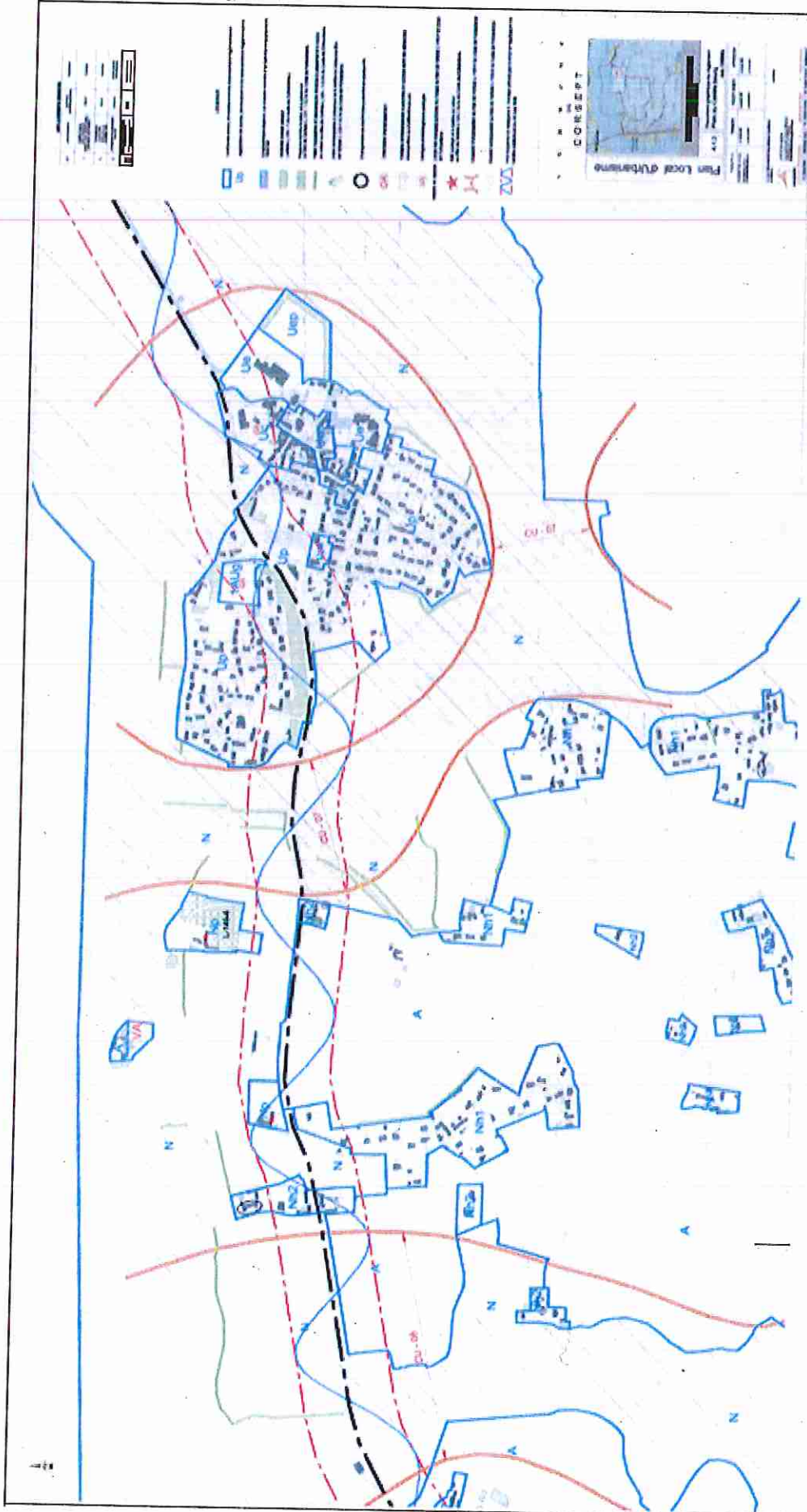
Plan de la partie Nord



Plan de la partie Sud



Plan du centre bourg



Emplacements réservés du PLU modifié

Emplacements Réservés			
N°	Localisation	Surface approximative	Bénéficiaire
1	Extension du groupe scolaire et équipements associés (école, restaurant scolaire, petite enfance, centre de loisirs,...)	1 200 m ²	Commune
2	Prolongement de la rue du Chêne Bonnet vers la rue de la Maison Verte	260 m ²	Commune
3	Aménagement d'une piste cyclable Loire à vélo	8 640 m ²	Conseil général Loire-Atlantique
4	Mesures compensatoires des zones humides de l'aménagement cyclable « La Loire à vélo »	2 ha	Conseil général Loire-Atlantique

